



SUNNY ASSET MANAGEMENT

NAVARRE OBLIGATIONS

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2021

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	8
rapport du commissaire aux comptes.....	12
comptes annuels	16
<i>bilan</i>	<i>17</i>
<i>actif</i>	<i>17</i>
<i>passif</i>	<i>18</i>
<i>hors-bilan.....</i>	<i>19</i>
<i>compte de résultat.....</i>	<i>20</i>
<i>annexes</i>	<i>21</i>
<i>règles & méthodes comptables</i>	<i>21</i>
<i>évolution actif net</i>	<i>24</i>
<i>compléments d'information</i>	<i>25</i>
inventaire.....	32

Société de gestion	SUNNY ASSET MANAGEMENT 129, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
Dépositaire et Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	MAZARS SA 61, rue Henri Regnault - 92075 Courbevoie Signataire Monsieur Gilles DUNAND ROUX
Commercialisateur	SUNNY ASSET MANAGEMENT BANQUE MICHEL INCHAUSPE Rond-Point de Maignon - BP 48370 - 64183 Bayonne Cedex

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

OPCVM Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus

Capitalisation.

Garantie

Néant.

Objectif de gestion

Navarre Obligations (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active :

- Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro. (monétaire ou obligataire)

L'objectif de gestion de Navarre Obligations (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 3 ans au moins, une performance après frais de gestion au moins égale à l'indicateur de référence le Bloomberg Barclays Series-E Euro Govt 3-5Y Bond Index (Ticker Bloomberg BERPG2 – coupons réinvestis).

Indicateur de référence

Historique de l'indicateur de référence

- Depuis la création jusqu'au 01/01/2018 : l'EuroMTS 3-5 ans (Ticker Bloomberg EMTXBRT – coupons réinvestis) ;

- A compter du 1^{er} janvier 2018 : le Bloomberg Barclays Series-E Euro Govt 3-5Y Bond Index (Ticker Bloomberg BERPG2 – coupons réinvestis) (noté ci-après « Indicateur de Référence »).

Bloomberg Barclays Series-E Euro Govt Bonds 3-5Y Bond Index –BERPG2 -, représente le cours d'un panier d'emprunts d'Etats souverains de la zone euro, à taux fixe et liquides, d'une durée résiduelle de 3 à 5 années. L'indice Bloomberg Barclays Series-E Euro Govt Bonds 3-5Y Bond Index reproduit la performance de marché des emprunts d'Etat de la zone euro, en s'appuyant sur un panier d'obligations sélectionnées sur la base de critères spécifiques. Par conséquent, les emprunts d'Etat de l'ensemble de la zone euro ne sont pas tous inclus dans cet indice.

L'indicateur de référence est arrêté au cours de clôture, libellé en euro, sur la base des coupons réinvestis.

Cet indice est calculé par Bloomberg Index Services Limited enregistré en tant qu'administrateur d'indices sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Source : Bloomberg Index Services Limited. BLOOMBERG® is a trademark and service mark of Bloomberg Finance L.P. and its affiliates (collectively "Bloomberg"). BARCLAYS® is a trademark and service mark of Barclays Bank Plc (collectively with its affiliates, "Barclays"), used under license. Bloomberg or Bloomberg's licensors, including Barclays, own all proprietary rights in the Bloomberg Barclays Indices. Neither Bloomberg nor Barclays approves or endorses this material, or guarantees the accuracy or completeness of any information herein, or makes any warranty, express or implied, as to the results to be obtained therefrom and, to the maximum extent allowed by law, neither shall have any liability or responsibility for injury or damages arising in connection therewith.

Des informations complémentaires sont accessibles via le site internet de son administrateur, Bloomberg, suivant : <https://www.bloomberg.com/quote/BERPG2:IND>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indice de référence le Bloomberg Barclays Series-E Euro Govt 3-5Y Bond Index (Ticker Bloomberg BERPG2 – coupons réinvestis), la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter sensiblement de la performance de l'indice.

Stratégie d'investissement

Description des stratégies utilisées

Le FCP Navarre Obligations met en oeuvre une stratégie orientée dans l'investissement en produits de taux, consistant notamment à sélectionner et investir dans des obligations à moyen et long terme, avec pour objectif, d'une part de les porter à leur terme, et d'autre part, d'arbitrer des positions lors de fortes variations structurelles des taux afin d'optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille. Ce portefeuille obligataire pourra donc avoir avec une faible rotation dans le temps.

La stratégie mise en oeuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme, l'identification de secteurs d'activité et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques.

En fonction du diagnostic de l'environnement économique global établi par l'équipe de gestion, la stratégie de gestion privilégiera les types d'obligations qui pourront présenter les meilleures perspectives de performance sur la base du couple rendement / risque.

Le process de gestion se décline comme suit

1. Etablissement d'un scénario macroéconomique global en fonction des perspectives d'évolution des différentes zones économiques suivant des critères comme :

Analyse basée sur une base de données propriétaire de plus de 100 indicateurs économiques mondiaux dont notamment :

- La croissance économique (indicateurs avancés : NAPM et ISM aux USA...);
- Analyse des composantes du PIB ;
- L'inflation anticipée ;
- La politique monétaire des différentes zones et la croissance de la masse monétaire ;
- L'évolution des déficits ou des excédents publics, de la balance commerciale, des capitaux ;
- L'impact des politiques publiques sur les secteurs d'activité et les modifications structurelles qui en résultent ; A l'issue de cette analyse, un scénario macro-économique à 3-5 ans est identifié ainsi que les tendances lourdes probables sur cette même période.

2. Détermination des sociétés pouvant le mieux profiter du scénario identifié et des tendances retenues

Analyse avec la base de données propriétaire de plus de 400 noms de sociétés, notamment sur les critères suivants :

- Nature et poids de l'endettement ;
- Expérience de l'équipe dirigeante, bonne gouvernance ;
- Croissance et stabilité des résultats dans le temps, dont les risques en matière de durabilité ;
- Evolution des free cash flows ;
- Secteur d'activité cyclique ou pas ;
- Opérations capitalistiques éventuelles ;
- Sensibilité aux taux d'intérêt.

3. Détermination des caractéristiques techniques des sociétés

- Nature des obligations émises (Taux fixes, Taux variables, Hybrides, convertibles...);
- Emissions uniquement en Euro ;
- Durée de vie de l'emprunt ;
- Subordination des émissions ;
- Notation des émissions ;
- Existence de call-put.

4. Analyse de la cherté de l'obligation

Une fois les 3 étapes du processus achevées, Il convient de déterminer si l'obligation est chère ou pas, en analysant notamment la dissymétrie du risque (gain escompté versus la perte potentielle) et si le prix de marché est conforme à l'objectif de gestion du fonds.

5. Construction du portefeuille

Cette phase consiste à partir des analyses menées au préalable à constituer le portefeuille, ce dernier devant coller en durée de vie et rotation au scénario macro-économique car nous privilégions la conservation des obligations jusqu'à leur terme.

6. Suivi du risque émetteur

Le portefeuille ne peut pas détenir plus de 2.5% d'obligations émises par un même émetteur. Ce suivi est réalisé au quotidien par le gérant.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Zone géographique des émetteurs des titres	Fourchette d'exposition correspondant à cette zone
1 - 8	Toutes Zones	Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro. (monétaire ou obligataire)

Le FCP ne pourra pas investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'Euro.

Actifs

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'OPCVM est :

Titres de créance, instruments du marché monétaire émis en Euro

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 100% de l'actif net (uniquement émis en Euro), voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : la répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Le FCP pourra investir dans des titres émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

Répartition dette privée/publique : la répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Niveau de risque de crédit envisagé : Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro.

Niveau de risque par émetteur/contrepartie : maximum 2.5% de l'actif net par émetteur.

Critères relatifs à la notation : le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation « Investment Grade », ou inférieure à « Investment Grade », ou dans des titres et/ou des émetteurs non notés.

Le FCP pourra être exposé entre 0 et 100% dans des titres spéculatifs et/ou non notés.

Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable :

- Titres de créance : obligations, obligations indexées,
- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : billets de trésorerie, certificats de dépôt, et Euro Commercial Paper.

Duration : les titres détenus en portefeuille auront une duration de 0 à 10 ans, ,Duration : la sensibilité du fonds sera comprise entre 1 et 8, selon les conditions de marché et la structure du portefeuille.

Détention d'actions ou parts d'OPC

Inférieure à 10% Fourchette de détention : investissement entre 0 et 10% de l'actif net.

Nature juridique des instruments utilisés : Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger, coordonnés ou non. Le FCP pourra être investi dans des OPC exposés aux pays émergents.

Les fonds non coordonnés, de droit français, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP pourra avoir recours aux fonds indiciels cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger, coordonnés ou non, et autorisés ou non à la commercialisation en France.

Les fonds non coordonnés, de droit français, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

- des zones géographiques (pour avoir une exposition sur des marchés émergents par exemple) ;
- des secteurs d'activité spécifiques.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT à hauteur de 10% de son actif net.

Instruments dérivés

Le FCP ne pourra pas intervenir sur des instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

- Nature des instruments utilisés : EMTN, BMTN.
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : taux.
- Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : exposition.
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion : exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation de ces instruments, ne dépassera pas 100% de l'actif du fonds.

Profil de risque

Les instruments financiers dans lesquels le fonds sera investi connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque discrétionnaire

Le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et donc que la valeur liquidative des parts du fonds progresse moins ou baisse plus que l'indice de référence. Il existe ainsi un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital, les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

Risque de taux

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de haut rendement

Le FCP peut être exposé aux obligations à caractère spéculatif en direct ou par le biais d'OPC. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

Risque de liquidité

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat / vente, ce qui augmente la volatilité du Fonds dont les actifs sont négociés ou cotés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents), à certaines catégories de titres sur lesquels le Fonds est amené à investir, telles que les obligations spéculatives (titres High Yield). La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse. Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le FCP s'adresse à tous souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant l'investissement en titres de créance tout en offrant une gestion discrétionnaire et réactive.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnels, de ses besoins actuels et à moyen terme (3 ans).

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Cas des "U.S. Persons"

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>.

Durée de placement recommandée : trois (3) ans au moins.

Indications sur le régime fiscal

Au niveau du FCP

- L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés ;
- Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

Au niveau des porteurs

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.sunnyam.com.
- Le prospectus, les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit (8) jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Sunny Asset Management - Service commercial - 129, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél : 01 80 27 18 60. email : contact@sunny-am.com.
- Date de création du Fonds : 6 juillet 2016

rapport d'activité

Performances

	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2020	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2021	Performance ¹ sur l'exercice
FR0013157385	105,12	107,26	+2,04%
Indicateur de référence			+1,19%

Indicateur de référence :

Indice EuroMTS 3-5 ans (coupons réinvestis)

¹ Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Résumé économique et financier de l'année 2021

L'année 2021 pourrait être découpée en deux temps. Au cours de la première partie de l'année, les marchés financiers ont globalement progressé sous l'effet de 1) l'inertie liée à l'annonce des vaccins en novembre 2020 amenant à une rotation sectorielle majeure, et 2) l'avancée des campagnes de vaccination dans les pays développés. Les espoirs d'une sortie de crise sanitaire et les résultats de qualité des entreprises ont porté les spreads à des niveaux historiquement bas (HY à 2.69% au plus bas).

Dans la deuxième partie de l'année, le marché s'est davantage concentré sur la problématique inflationniste. Des éléments conjoncturels ont favorisé une hausse de l'inflation comme les effets de base (eg : pétrole en territoire négatif durant 2020) ou les difficultés sur les supply chain (eg : la crise des semi-conducteurs). D'ailleurs, la FED et la BCE arguaient que les chiffres de l'inflation étaient transitoires, ne justifiant donc pas un durcissement des conditions monétaires. Toutefois, l'inflation s'est propagée à l'ensemble des composants du panier, tels que l'alimentaire ou le logement aux Etats-Unis. De plus, la croissance économique continuant d'être dynamique et une partie des employés n'étant pas encore revenus sur le marché du travail aux Etats-Unis (reliquat des aides budgétaires, covid, wealth effect avec la crise), les salaires ont commencé à progresser. Ces éléments sont également constatés en Europe mais dans une moindre mesure (inflation core à 2.6% en Europe contre 5.5% aux US). Le principal risque consiste à conserver une politique monétaire accommodante alors même que la macroéconomie est très dynamique et qu'un effet de second tour pourrait se matérialiser (prix / salaires). Ainsi, la FED a radicalement changé son discours en fin d'année en retirant sa notion de transitoire, et en évoquant l'importance de durcir rapidement les conditions monétaires (taux et réduction du bilan). Ce revirement pourrait marquer le début de la fin des taux négatifs sur les emprunts gouvernementaux des principaux marchés développés.

Au global, nous anticipons une année 2022 plus compliquée à divers égards. En toile de fond, nous rappelons que notre scénario reste conditionné à l'aspect sanitaire et que les zones géographiques sont désynchronisées. L'élément positif reste que la croissance économique continuera probablement d'être au-dessus de son potentiel en Europe et aux Etats-Unis ce qui restera un soutien majeur pour que les taux de défaut des entreprises restent contenus. L'inflation restera forte aux Etats-Unis au-delà de l'aspect conjoncturel tandis qu'en Europe nous devrions enregistrer une normalisation plus prononcée de l'inflation en cours d'année. Ainsi, la politique monétaire de la FED devrait se durcir s'illustrant par une remontée graduelle des taux de la courbe américaine, tandis que le soutien de la BCE pourrait s'estomper au cours de l'année. La sélection des dossiers dans le crédit reste fondamentale au regard des pressions inflationnistes qui continueront sur certains inputs. La résurgence de la volatilité pénalisera certains dossiers très endettés dont le corolaire sera une dispersion plus forte de l'univers. L'importance du choix de dossiers restera donc cruciale dans une année où les taux remonteront probablement. N'oublions pas que 2022 sera une année d'élection (France, Italie), toujours propice à quelques tensions sur les courbes, tandis que le risque géopolitique reste un facteur d'incertitude (Ukraine, Taiwan).

Politique de gestion de l'année 2021

Le fonds a réalisé une performance brute de +3.64% sur l'année.

Du côté des contributeurs positifs, nous retenons les signatures VALLOUREC (+0.42%) et OBRASCON (+0.16%) profitent respectivement du succès du retournement de leur situation. Ces deux entreprises ont fait l'objet d'une restructuration financière

en 2021. Après analyse des plans de restructuration, l'équipe de gestion a décidé de s'exposer à ces deux risques jugeant le couple rendement / risque attractif et les perspectives d'amélioration des business plan crédibles. Enfin, COTY a profité des fruits de sa nouvelle stratégie pour enregistrer une marge d'EBITDA de qualité, supérieure au niveau d'avant crise. UNIBAIL 2.125% PERP/23 (+0.13%) a performé dans le sillage de son redressement opérationnel, bien aidé par la réouverture des centres commerciaux en Europe continentale et l'accélération de la fréquentation aux USA.

Du côté des contributeurs négatifs, nous soulignons que TAKEWAY 0% 2025 (-0.08%) a souffert de sa structure de zéro coupon ne protégeant pas dans un scénario d'inflation et de son profil « tech » peu favorable dans un environnement de remontée des taux.

Informations spécifiques

Indication des changements intervenus au cours de l'exercice

Un paragraphe sur les risques de durabilité ainsi que la manière dont la Société de Gestion s'engage sur des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance a été rajouté.

Aucun objectif de gestion durable n'est suivi pour le FCP et l'article 6 du règlement SFD est applicable au FCP.

Indication des changements à venir

Néant

Mouvements et Commission de Surperformance

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 28.79% en 2021.

Aucune commission de performance n'est prévue.

Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR)

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Risque Global

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : <http://www.Sunny-am.com>

Sélection des intermédiaires financiers et contreparties

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :

Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Règlementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,
- Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.

Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- la capacité de négociation,
- la qualité de l'exécution,
- la réactivité,
- la contrepartie et la liquidité,
- la qualité de la recherche,
- le corporate access,
- la qualité du suivi des recommandations,

- la qualité de traitement.

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, veuillez nous contacter en accédant à l'URL suivante : <https://www.sunny-am.com/contact/>

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation. Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille ont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet www.sunny-am.com.

Information sur les critères ESG

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence. Les investissements sous-jacents dans cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Information sur la politique de rémunération

1. Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

En raison de sa taille et de celle des OPCVM que la Société de Gestion de Portefeuille gère, de son organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la non-complexité de ses activités, la Société de Gestion de Portefeuille n'a pas créé un comité de rémunération. Cependant, le conseil d'administration, organe de surveillance, donne son aval pour la rémunération brute annuelle des salariés supérieure à 80 000€.

Le personnel identifié comprend les membres du personnel de la Société de Gestion, « preneurs de risque », soit les gérants y compris les membres de la direction générale, et les personnes exerçant une fonction de contrôle.

2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable de rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune part variable.

3. Rémunération variable

a. Intéressement

Selon les articles L3312-1 à L3312-9 et L3314-1 à L3314-10 du Code du Travail, un intéressement annuel pour l'ensemble du personnel a été mis en place. Il est calculé sur la base de l'évolution moyenne des 3 dernières années de 3 critères comprenant le chiffre d'affaires, les charges fixes et le résultat d'exploitation.

En étant basé sur une moyenne des résultats et performances de la Société de Gestion de Portefeuille, cet intéressement ne crée pas de conflits d'intérêt entre les collaborateurs et les clients et ne met pas en péril la situation financière de l'entreprise.

b. Commission de surperformance

Des commissions de surperformance rémunèrent la Société de Gestion de Portefeuille dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance n'a pas dépassé celle de l'Indicateur de Référence depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables uniquement si la performance est positive et supérieure à l'Indicateur de Référence. (cf. prospectus de chaque OPC).

Le personnel identifié peut recevoir une part sur cette commission de surperformance étalée dans le temps conformément à la loi, selon le fonds dont il a la responsabilité, en fonction de la surperformance éventuellement réalisée par le dit fonds.

4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice : 2021 (sur la base du meilleur effort

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
11	983 160€	187 227€

* *Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.*

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion non encore audité.

Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

rapport du commissaire aux comptes

FCP NAVARRE OBLIGATIONS

129 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP NAVARRE OBLIGATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) NAVARRE OBLIGATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Gilles DUNAND-ROUX
Date : 2022.04.07
14:59:38 +02'00'

Gilles DUNAND-ROUX

comptes
annuels

BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	15 614 056,29	18 572 950,64
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	15 614 056,29	18 572 950,64
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	12 050,00	26 909,21
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	12 050,00	26 909,21
Comptes financiers	1 446 440,84	1 874 031,62
Liquidités	1 446 440,84	1 874 031,62
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	17 072 547,13	20 473 891,47

BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	16 688 792,94	20 319 611,47
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-30 007,30	-385 603,95
• Résultat de l'exercice	396 338,08	518 321,55
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	17 055 123,72	20 452 329,07
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	17 423,41	21 562,40
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	17 423,41	21 562,40
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	17 072 547,13	20 473 891,47

HORS-bilan

31.12.2021

31.12.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	606 456,11	582 978,38
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	606 456,11	582 978,38
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-7 617,42	-5 949,67
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-7 617,42	-5 949,67
Résultat sur opérations financières (I - II)	598 838,69	577 028,71
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-177 368,86	-159 879,97
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	421 469,83	417 148,74
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-25 131,75	101 172,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	396 338,08	518 321,55

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPCVM et ses mises à jour ultérieures.

Méthodes d'évaluation

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

- Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour.
- Les options sont valorisées au cours de clôture.
- Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités ;

Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta.

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part : 1% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Néant	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Non applicable	Non applicable Le fonds investissant moins de 10% dans d'autres OPC il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
Commissions de mouvement <i>Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)</i> Dépositaire Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	(valeurs / taux TTC maximum) Valeurs mobilières : 25 € Excepté pour les pays non matures : 130 € Produits dérivés listés : 4 € par instruction. Autres contrats OTC : 10 € OPC : 30 € OPC off shore : 120 € En fonction de l'échéance de l'obligation : En fonction de l'échéance de l'obligation : 0 – 1 an : aucun 1 – 3 ans : 0.05% 3 – 5 ans : 0.08% 5 – 7 ans : 0.12% 7 – 10 ans : 0.14% >10 ans : 0.23%
Commission de surperformance	Actif net	Part : Néant

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation.



2 évolution actif net

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	20 452 329,07	15 295 481,30
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	16 075 500,00	20 876 000,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-19 838 574,14	-15 757 500,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	140 119,83	40 018,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-167 217,72	-338 662,83
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-6 949,65	-8 221,11
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-21 553,50	-71 935,70
- Différence d'estimation exercice N	194 520,96	216 074,46
- Différence d'estimation exercice N-1	216 074,46	288 010,16
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	421 469,83	417 148,74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	17 055 123,72	20 452 329,07

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	834 654,62	-
Obligations à taux fixe	8 704 568,32	-
Obligations à taux variable	6 074 833,35	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	8 704 568,32	6 074 833,35	834 654,62	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 446 440,84
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	301 337,32	506 635,61	4 193 681,73	5 103 535,98	5 508 865,65
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 446 440,84	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		12 050,00
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Coupons a recevoir		12 050,00
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		17 423,41
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		17 261,00
Débiteurs et créditeurs divers		162,41
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	150 000	16 075 500,00	185 547	19 838 574,14
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,00
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	396 338,08	518 321,55
Total	396 338,08	518 321,55
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	396 338,08	518 321,55
Total	396 338,08	518 321,55
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-30 007,30	-385 603,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-30 007,30	-385 603,95
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-30 007,30	-385 603,95
Total	-30 007,30	-385 603,95
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Actif net	17 055 123,72	20 452 329,07	15 295 481,30	14 679 709,51	15 074 434,77
Nombre de parts en circulation	159 000	194 547	144 547	144 547	144 547
Valeur liquidative	107,26	105,12	105,81	101,55	104,28
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	2,30	0,68	-0,19	2,00	2,89

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

Date de création du Fonds : 6 juillet 2016

4 inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2256949749	ABERTS FINANCE BV VAR PERPETUAL	PROPRE	300 000,00	314 865,51	EUR	1,85
DE000A254YS5	ACCENTRO REAL ESTATE AG 3.625% 13/02/2023	PROPRE	100 000,00	86 232,14	EUR	0,51
XS1731858715	ADLER REAL ESTATE AG 06/02/2024	PROPRE	100 000,00	94 592,88	EUR	0,55
XS2054539627	ALTICE FRANCE SA 2.5% 15/01/2025	PROPRE	200 000,00	198 703,22	EUR	1,17
XS2189356996	ARDAGH PKG FIN HLDGS USA 2.125% 15/08/2026	PROPRE	200 000,00	197 062,47	EUR	1,16
FR0011791391	AREVA SA 3.125% 20/03/2023	PROPRE	200 000,00	211 253,75	EUR	1,24
XS2114413565	AT T INC VARIABLE PERPETUAL	PROPRE	100 000,00	102 376,42	EUR	0,60
XS1508392625	ATF NETHERLANDS BV VAR PERPETUAL	PROPRE	300 000,00	319 906,85	EUR	1,88
XS1316569638	AUTOSTRADE PER L'ITALIA 1.875% 04/11/2025	PROPRE	100 000,00	103 674,36	EUR	0,61
XS2112340679	BANIJAY ENTERTAINMENT 3.5% 01/03/2025	PROPRE	200 000,00	203 829,67	EUR	1,20
DE000A14J611	BAYER AG VAR 02/04/2075	PROPRE	100 000,00	101 682,64	EUR	0,60
XS1500600280	BELDEN INC 4.125% 15/10/2026	PROPRE	200 000,00	206 068,42	EUR	1,21
XS1222591023	BERTELSMANN SE & CO KGAA VAR 23/04/2075	PROPRE	300 000,00	314 265,33	EUR	1,84
XS1345331299	BNP PARIBAS 1.125% 15/01/2023	PROPRE	200 000,00	205 384,19	EUR	1,20
FR0011400571	CASINO GUICAHRD PERRACHO 3.311 25/01/2023	PROPRE	300 000,00	315 097,76	EUR	1,85
FR0013409265	CIE DE PHALSBOURG 5% 27/03/2024	PROPRE	200 000,00	208 753,42	EUR	1,22
XS2274815369	CONTOURGLOBALPOWER HOLDING 2.75% 01/01/2026	PROPRE	200 000,00	196 811,83	EUR	1,15
XS1801786275	COTY INC 4.00% 15/04/2023	PROPRE	200 000,00	202 649,56	EUR	1,19
XS1490137418	CROWN EURO HOLDINGS SA 2.625% 30/09/2024	PROPRE	100 000,00	104 590,42	EUR	0,61
XS1729972015	CTC BONDCO GMBH 5.25% 15/12/2025	PROPRE	100 000,00	103 530,08	EUR	0,61
XS1813579593	DARLING GLOBAL FINANCE 3.625% 15/05/2026	PROPRE	200 000,00	204 736,81	EUR	1,20
XS1879565791	EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 01/09/2023	PROPRE	100 000,00	101 642,17	EUR	0,60
BE0002597756	ELIA SYSTEM OP SA NV VAR 05/09/2023	PROPRE	200 000,00	208 810,05	EUR	1,22
FR0013285707	ELIS SA 0% CV 06/10/2023 DIRTY	PROPRE	3 800,00	119 703,80	EUR	0,70
FR0013449972	ELIS SA 1% 03/04/2025	PROPRE	100 000,00	100 421,16	EUR	0,59

NAVARRE OBLIGATIONS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2035564975	ENBW VAR 05/11/2079	PROPRE	200 000,00	201 639,86	EUR	1,18
XS0954675129	ENEL SPA TF/TV 10/01/2074	PROPRE	300 000,00	344 620,18	EUR	2,02
PTEDPKOM0034	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 30/04/2079	PROPRE	300 000,00	330 300,40	EUR	1,94
FR0013284643	ERAMET 4.196% 28/02/2024	PROPRE	100 000,00	104 633,73	EUR	0,61
XS1224953882	EUROFINS SCIENTIFIC PERP VAR	PROPRE	100 000,00	108 322,04	EUR	0,64
XS1816220328	FABRIC BC SPA VAR 30/11/2024	PROPRE	200 000,00	180 627,47	EUR	1,06
XS1785467751	FAURECIA 2.625% 15/06/2025	PROPRE	200 000,00	203 287,08	EUR	1,19
XS0215093534	FINMECCANI 4.875% 24/03/2025 *EUR	PROPRE	200 000,00	232 853,73	EUR	1,37
XS1987729412	FNAC DARTY SA 1.875% 30/05/2024	PROPRE	200 000,00	202 238,17	EUR	1,19
XS2013574202	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 1.514% 17/02/2023	PROPRE	200 000,00	205 154,98	EUR	1,20
XS2208646690	GAMMA BIDCO SPA 6.25% 15/07/2025	PROPRE	100 000,00	105 915,18	EUR	0,62
XS2250153769	GARFUNKELUX HOLDCO 3 SA 6.75% 01/11/2025	PROPRE	100 000,00	105 175,37	EUR	0,62
XS1139494493	GAS NATURAL FENOSA TF/ TV PERPETUEL	PROPRE	100 000,00	104 075,16	EUR	0,61
XS2243636219	GAZPROM PJSC VAR PERPETUAL	PROPRE	300 000,00	315 060,34	EUR	1,85
XS2294854745	GOLDSTORY SAS 5.375% 01/03/2026	PROPRE	100 000,00	104 274,46	EUR	0,61
XS2360856517	HLD EUROPE 3.85% 16/07/2027	PROPRE	100 000,00	103 089,44	EUR	0,60
XS1713466495	HOLCIM FINANCE LUX SA VAR PERPETUAL	PROPRE	300 000,00	314 472,33	EUR	1,84
FR0013331196	ILIAD SA 1.875% 25/04/2025	PROPRE	200 000,00	204 209,59	EUR	1,20
XS2250349581	INEOS FINANCE PLC 3.375% 31/03/2026	PROPRE	100 000,00	102 897,33	EUR	0,60
XS2009038113	INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026	PROPRE	200 000,00	204 773,44	EUR	1,20
XS2211136168	INTRUM AB 4.875% 15/08/2025	PROPRE	200 000,00	209 358,69	EUR	1,23
XS2262838381	IPD 3 BV 5.5% 01/12/2025	PROPRE	100 000,00	103 431,74	EUR	0,61
FR0013367174	IPSFP 2.875% 21/09/2025	PROPRE	100 000,00	107 468,05	EUR	0,63
XS2296019891	JUST EAT TAKEAWAY 0% CONV 09/08/2025	PROPRE	100 000,00	87 745,00	EUR	0,51
XS1645687416	KEDRION SPA 3% 12/07/2022	PROPRE	100 000,00	102 115,58	EUR	0,60
XS2069101868	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	300 000,00	306 774,33	EUR	1,80
XS1849558900	LHMC FINCO SARL 6.25% 20/12/2023	PROPRE	100 000,00	86 356,43	EUR	0,51
XS1974797364	LINCOLN FINANCING SARL 3.625% 01/04/2024	PROPRE	200 000,00	203 654,92	EUR	1,19
XS2361343697	LION POLARIS LUX VAR 01/07/2026	PROPRE	100 000,00	101 222,22	EUR	0,59
XS2264074647	LOUIS DREYFUS CO BV 2.375% 27/11/2025	PROPRE	200 000,00	213 688,52	EUR	1,25

NAVARRE OBLIGATIONS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1685582105	LOUVRE BIDCO SAS 4.25% 30/09/2024	PROPRE	100 000,00	101 473,72	EUR	0,59
XS1590066624	LOXAM SAS 4.25% 15/04/2024	PROPRE	200 000,00	206 038,28	EUR	1,21
FR0013300381	MAISONS DU MONDE SA 0.125% DIRTY CV 06/12/2023	PROPRE	2 500,00	120 450,00	EUR	0,71
XS2052286676	MATTERHORN TELECOM SA 2.625% 15/09/2024	PROPRE	100 000,00	102 183,79	EUR	0,60
FR0012799229	NEOPOST SA VAR CV PERP DIRTY	PROPRE	3 500,00	205 418,50	EUR	1,20
FR0013248713	NEXANS SA 2.75% 05/04/2024	PROPRE	200 000,00	212 430,77	EUR	1,25
XS2010044977	NGG FINANCE PLC VAR 05/12/2079	PROPRE	200 000,00	202 303,12	EUR	1,19
XS1690644668	NIDDA HEALTHCARE HOLDING 3.5% 30/09/2024	PROPRE	200 000,00	202 121,78	EUR	1,19
XS2356570239	OHL OPERACIONES SA PIK VAR 31/03/2026	PROPRE	90 000,00	86 199,00	EUR	0,51
XS1028599287	ORANGE TF-2024/TV PERPETUEL	PROPRE	300 000,00	344 441,88	EUR	2,02
XS1824425349	PETROLEOS MEXICANOS 2.5% 24/11/2022	PROPRE	200 000,00	202 605,64	EUR	1,19
XS1735583095	PLATIN 1426 GMBH 5.375% 15/06/2023	PROPRE	100 000,00	100 453,68	EUR	0,59
FR0013478849	QUADIENT SAS 2.25% 03/02/2025	PROPRE	100 000,00	104 545,07	EUR	0,61
XS2010039118	QUATRIM 5.875% 15/01/2024	PROPRE	100 000,00	103 697,65	EUR	0,61
XS1684387456	QUINTILES IMS INC 2.875% 15/09/2025	PROPRE	200 000,00	203 484,97	EUR	1,19
FR0013299435	RENAULT SA 1% 28/11/2025	PROPRE	100 000,00	99 194,37	EUR	0,58
FR0014000NZ4	RENAULT SA 2.375% 25/05/2026	PROPRE	100 000,00	102 471,53	EUR	0,60
XS1819575066	ROLLS ROYCE PLC 0.875% 09/05/2024	PROPRE	100 000,00	99 478,34	EUR	0,58
XS2178048257	RUBIS TERMINAL INFRA SAS 5.625% 15/05/2025	PROPRE	100 000,00	105 041,93	EUR	0,62
XS1323897725	SOLVAY FINANCE VAR PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	227 622,16	EUR	1,33
FR0013426376	SPIE SA 2.625% 18/06/2026	PROPRE	200 000,00	210 854,71	EUR	1,24
FR0013252061	SUEZ VAR PERP	PROPRE	300 000,00	319 043,84	EUR	1,87
XS2067263850	SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31/10/2026	PROPRE	100 000,00	105 448,22	EUR	0,62
XS1209185161	TELECOM ITALIA SPA CV 1.125% 26/03/2022	PROPRE	300 000,00	301 337,32	EUR	1,77
XS1591694481	TENNET HOLDING BV VAR PERP	PROPRE	300 000,00	319 756,77	EUR	1,87
FR0013183571	TEREOS FINANCE GROUPE I 4.125% 16/06/2023	PROPRE	100 000,00	103 977,88	EUR	0,61
XS1812903828	TEVA PHARM FNC NL II 3.25% 15/04/2022	PROPRE	200 000,00	201 914,39	EUR	1,18
FR0013330529	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	300 000,00	298 669,07	EUR	1,75
XS1843437200	UNITED GROUP BV VAR 15/05/2025	PROPRE	100 000,00	100 805,07	EUR	0,59
XS2111946930	UNITED GROUP BV 3.125% 15/02/2026	PROPRE	100 000,00	98 611,75	EUR	0,58

NAVARRE OBLIGATIONS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2352739184	VALLOUREC SA 8.5% 30/06/2026	PROPRE	73 527,00	77 380,02	EUR	0,45
XS2204842384	VERISURE HOLDING AB 3.875% 15/07/2026	PROPRE	100 000,00	103 931,67	EUR	0,61
XS2321651031	VIA CELERE DESARROLLOS 5.25% 01/04/2026	PROPRE	100 000,00	104 429,25	EUR	0,61
XS1888179477	VODAFONE GROUP PLC VAR 03/01/2079	PROPRE	300 000,00	310 159,48	EUR	1,82
Total Obligation				15 614 056,29		91,55
Total Valeurs mobilières				15 614 056,29		91,55
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-162,41	-162,41	EUR	-0,00
Total AUTRES				-162,41		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 446 440,84	1 446 440,84	EUR	8,48
Total BANQUE OU ATTENTE				1 446 440,84		8,48
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-17 261,00	-17 261,00	EUR	-0,10
Total FRAIS DE GESTION				-17 261,00		-0,10
Total Liquidités				1 429 017,43		8,38
Coupons						
Obligation						
XS2274815369	CONTOUR 2.75% 01/26	ACHLIG	200,00	2 750,00	EUR	0,02
XS1888179477	VODAFONE VAR 01/79	ACHLIG	300,00	9 300,00	EUR	0,05
Total Obligation				12 050,00		0,07
Total Coupons				12 050,00		0,07
Total NAVARRE OBLIGATIONS				17 055 123,72		100,00